PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

Service Risques Énergie et Déchets

Pôle Risques Naturels

Unité Plans de Prévention des Risques Naturels

Basse-Terre, le 20/10/23

Compte rendu

Objet :Révision des PPRN : Cartographie des enjeux
Lieu : Mairie de Sainte-Anne
Ordre du jour

- **Échanges sur les cartographies d'aléas**
- **Travail de co-construction d'une cartographie d'enjeux**
- **Présentation des projets d'aménagement en cours sur la commune**

Annexes

- **Annexe 1 – Cartographies de travail sur les enjeux dans le cadre de l'atelier**
- **Annexe 2 – Liste d'émargement**

Contexte général

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune de Sainte-Anne, un atelier sur la cartographie des enjeux communaux s'est tenu le 19/10/2023, suite à la présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux lors de la réunion du 25/09/2023.

Les objectifs de l'atelier étaient de ré-échanger sur les cartographies actualisées (notamment celles transmises dans le cadre du PAC Inondation), de co-construire une cartographie des enjeux sur la commune et de répertorier les projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en 2 phases distinctes :

Mél : sylvain.pons@developpement-durable.gouv.fr
Saint-Phy BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex - www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

1. Rappel du contexte de la réunion, des grands principes de cartographies des enjeux dans le cadre des PPRN et échanges sur les aléas actualisés

- Une présentation et rappel des méthodologies de cartographie des enjeux a été réalisée par la DEAL en début de séance,
- Des échanges ont eu lieu concernant les enjeux environnementaux et la sanctuarisation des mares et des zones humides sur la commune.

2. Travail d'élaboration d'une cartographie des enjeux

- Un seul groupe de travail a été organisé pour travailler sur l'élaboration d'une cartographie des enjeux et une liste des principaux projets en cours. L'objectif était notamment de délimiter les zones du centre-ville (A), de la zone urbanisée (B) et de la zone non urbanisée (C). La délimitation des zones d'enjeux environnementaux a également été globalement effectuée.

Points clefs et suites

Cartographies d'aléas

- La commune a confirmé que la cartographie des aléas apparaissait comme globalement cohérente par rapport à la réalité de terrain. Il est prévu de la part des services techniques une mobilisation des élus pour valider la cartographie d'aléa. La commune prévoit d'envoyer un courrier à la DEAL à ce sujet,

Cartographies d'enjeux

- Le travail en séance a permis de mettre en évidence les points suivants :
  - Le centre-bourg de la commune a été entièrement délimité et limité à une zone réduite, correspond bien à la zone la plus dense et la plus urbanisée,
  - Les zones urbanisées (B) ont été délimitées sur l'ensemble du territoire et suivent de manière générale les axes routiers
  - Les zones non urbanisées (C) ont été de manière précise délimitées par la commune,
  - Enfin, des zones d'enjeux environnementaux ont été mises en avant sur la carte. La commune a rappelé qu'un inventaire des mares a été réalisé dans le cadre de l'atlas de la biodiversité. Les résultats sont en cours de réception par la commune qui s'est engagée à les transmettre à la DEAL. Aussi, dans ce cadre, des réflexions seront envisagées au niveau de la commune pour intégrer entièrement (ou partiellement) les mares répertoriées dans le PLU et en tant qu'enjeux environnementaux dans le PPRN. La DEAL a rappelé l'importance d'être cohérent entre le PLU et le PPRN sur cet aspect.

Mél : sylvain.pons@developpement-durable.gouv.fr
Saint-Phy BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex - www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

- La liste des projets connus par la commune a été réalisée et cartographié.

Autres points évoqués

- L'accent a été mis sur la nécessité de profiter de l'élaboration du PLU en cours sur la commune pour accorder les deux documents,

- Des précisions ont été demandées concernant les possibilités de reconstruction en aléa fort, en particulier au droit d'habitations légères/de fortune qui pourraient être détruites par une inondation ou les effets des vents cycloniques. La DEAL s'engage à mener des réflexions à ce sujet, précisant le fait que des différences de prescriptions pourraient être faites entre les zones de centre-urbain (A) et les zones urbanisées (B)n

- La possibilité de construction de parking perméable a été également évoqué, peu importe la zone d'enjeux concerné. La DEAL a précisé que l'Unité PPRN était en cours de réflexion concernant les futures prescriptions du règlement PPRN et cet aspect sera étudié dans ce cadre,

- La problématique d'excavation dans la zone des Grands-Fonds a été évoquée par la commune. La DEAL a précisé que dans l'état du PPRN, la zone est concernée comme une « zone beige » dans laquelle un avis d'un homme de l'art est demandé. Ce fonctionnement ne satisfait pas la commune et cette dernière précise d'ailleurs que la plupart de ces excavations ne sont pas vraiment nécessaires aux habitations. À ce sujet, des réflexions sont en cours, mais la DEAL a d'ores et déjà précisé que cette zone beige sera supprimée et remplacée par des cartographies d'aléa associées à différents niveaux (faible, moyen et fort). Les premières réflexions, du côté de la DEAL, amènent à penser que l'ensemble des zones d'aléa moyen des Grands-Fonds, situés dans des zones urbanisées feront obligatoirement l'objet d'une étude des risques naturels par un spécialiste du domaine et que des préconisations techniques devront alors être émises par le bureau d'études. Dans les zones considérées comme non-urbanisées (C), les zones d'aléa moyen seront probablement réputées comme inconstructibles dans l'état, ce qui permettrait de limiter considérablement les interventions de ce type,

- Le sujet du recul du trait de côte a également été abordé dans l'atelier. La DEAL a bien identifié la problématique de l'articulation des deux démarches et le sujet va être approfondi.

Mél : sylvain.pons@developpement-durable.gouv.fr
Saint-Phy BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex - www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Suites

Sur la base du travail effectué dans le cadre de ce premier altier, la DEAL s'est engagée à proposer une première version de la cartographie des enjeux A, B, C et enjeux environnementaux sur la commune. Cette version sera envoyée en amont du deuxième atelier pour analyse de la part de la commune ainsi que pour relevé des éventuelles incohérences. Les nouvelles limites proposées seront discutées lors de la deuxième séance de travail.

Une fois que les cartographies des aléas et des enjeux seront validées, le croisement en vue d'obtenir un Plan de Zonage Réglementaire pourra commencer. La présentation des résultats du croisement est prévue pour le premier semestre 2024.

Mél : sylvain.pons@developpement-durable.gouv.fr
Saint-Phy BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex - www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr